Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260216-2026021602-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 9 février 2026
Date d'affichage : 9 février 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 2
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ETIENNE Brigitte, représentée par JACQUELIN Nadine ; STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-02-16-02 : Restaurant du Centre – Baux pour le logement et le commerce

Par délibération du 20 octobre 2025, concernant le pas de porte du Restaurant du centre, le Conseil municipal avait décidé :

- De fixer le loyer mensuel à 1 800 €
- D'appliquer une remise de 75 % les 6 premiers mois et de 50 % les 6 mois suivants
- D'actualiser le loyer le 13ème mois en référence à l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maître GICQUEL, Notaire à Erquy pour la rédaction du bail commercial qui doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal pour acceptation avant son entrée en vigueur

Restait à déterminer le prix du loyer concernant le logement et à autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maître GICQUEL d'Erquy pour la rédaction du bail.

Compte tenu de la moyenne de prix pratiqués dans le secteur, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De fixer le loyer mensuel du logement sis 3 A Place de l'église à 550 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Maître GICQUEL, Notaire à Erquy pour la rédaction du bail

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260216-2026021602-DE

- De dire que les projets de baux, devant prendre effet au 1er avril 2026, seront soumis au Conseil municipal lors de sa séance du 9 mars prochain

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 17 février 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES